

Communiqué du Conseil des Ministres relatif au projet de décret portant affectation d'une parcelle de terrain à Alatona dans la zone Office du Niger.



Le Conseil des ministres s'est réuni en session ordinaire, hier dans sa salle de délibérations au palais de Koulouba sous la présidence de Amadou Toumani Touré, président de la République.

Après examen des points inscrits à l'ordre du jour, le Conseil a pris les décisions suivantes :

AU CHAPITRE DES MESURES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES : AU TITRE DU MINISTERE DE L'AGRICULTURE :

Le Conseil des ministres a adopté un projet de décret fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office Riz Mopti.

L'Office Riz Mopti, qui a pris la succession de l'Opération Riz Mopti, est un établissement public régi par des textes pris en août 1991. Il a pour mission d'exécuter des programmes et des projets qui concourent au développement de la filière riz dans sa zone d'intervention qui couvre les cercles de Mopti, Djenné, Youwarou et Ténenkou. L'Office dispose de 39 080 hectares aménagés dont la mise en valeur est assurée par 10 727 exploitants agricoles.

L'adoption du présent projet de texte a pour objet de relire le décret de 1991 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement de l'Office en vue d'en corriger les insuffisances. Il s'agit notamment de modifier la composition du conseil d'administration afin d'accroître le nombre de représentants des usagers c'est-à-dire des exploitants agricoles au sein de cet organe.

AU TITRE DU MINISTERE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE :

Le Conseil des ministres a adopté un projet de décret portant création du Comité national du programme Mémoire du monde.

L'UNESCO a lancé en 1992 le programme « *Mémoire du Monde* » destiné à sauvegarder et à promouvoir le patrimoine documentaire de l'humanité. Ce patrimoine documentaire, qui représente une part essentielle de la mémoire collective et qui est conservé dans les bibliothèques et les archives, est fragile en raison des risques de détérioration et de disparition dus à des causes naturelles ou accidentelles.

Le Comité national du programme Mémoire du monde est l'instance nationale chargée de la mise en œuvre du programme Mémoire du Monde de l'UNESCO au Mali. Dans ce cadre, il

devra, entre autres, créer et tenir à jour le Registre national de la Mémoire du monde, assurer la coordination et le pilotage des propositions d'inscriptions maliennes au Registre international de la Mémoire du monde. Le Comité se compose de structures et associations intéressées par son objet.

AU TITRE DU MINISTERE DE LA COMMUNICATION ET DES NOUVELLES TECHNOLOGIES :

Le Conseil des ministres a adopté deux projets de décret portant création respectivement du Comité national du programme Information pour tous et du Comité national du Programme international pour le développement de la communication. L'UNESCO a mis en place deux programmes dans le cadre de l'accomplissement de ses missions en matière de libre circulation des idées et de diffusion du savoir.

Le programme Information pour tous est un programme intergouvernemental créé en 2000. Il vise à réduire l'écart entre riches et pauvres dans le domaine de l'information c'est-à-dire à construire une société de l'information pour tous.

Le Programme international pour le développement de la communication, lancé en 1980, est destiné à accroître la coopération et l'aide en faveur du développement des infrastructures de communication et à réduire l'écart entre les divers pays dans le domaine de la communication. A ce titre, il veille notamment à développer le pluralisme des médias et à promouvoir la liberté de la presse.

Les deux comités nationaux sont créés en vue de contribuer à la mise en œuvre de ces programmes dans notre pays. Ils se composent des services, organismes et associations qui ont compétence dans le domaine de l'information et de la communication.

AU TITRE DU MINISTERE DU LOGEMENT, DES AFFAIRES FONCIERES ET DE L'URBANISME :

Le Conseil des ministres a adopté un projet de décret portant désaffectation d'une parcelle de terrain et affectation de ladite parcelle à la Présidence de la République.

La parcelle de terrain dont il s'agit est sise à Alatona dans la zone Office du Niger. Objet du titre foncier n°96 du cercle de Niono, elle fait une superficie de 22 441 hectares 21 ares et 13 centiares.

Par le présent projet de décret, ladite parcelle, qui faisait partie des terres dont la gérance a été confiée à l'Office du Niger par un décret de 1996, est désaffectée puis affectée à la Présidence de la République pour les besoins du Projet d'aménagement hydro-agricole de la zone de Alatona à l'Office du Niger. Ce projet d'aménagement est un des trois projets majeurs qui seront exécutés par le Millenium Challenge Account Mali sur financement du gouvernement des Etats-Unis avec lequel notre pays a signé un accord de don d'un montant de 244,8 milliards de FCFA.

Le Projet d'aménagement de la zone d'Alatona comporte notamment la construction de la route Niono-Goma-Coura (81 km), la réalisation d'infrastructures pour l'irrigation et d'infrastructures sociales de base, l'aménagement de parcelles et leur cession, sous formes de titres fonciers, aux exploitants et entreprises agricoles.

AU CHAPITRE DES COMMUNICATIONS ECRITES : AU TITRE DU MINISTERE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE :

Le Conseil des ministres a examiné une communication écrite relative à la stratégie de valorisation du lait cru local. Le Mali est l'un des plus grands pays d'élevage de la sous-région ouest-africaine. Le cheptel national est estimé à 8,1 millions de bovins, 23,4 millions de petits ruminants et 800 mille camelins. Le sous-secteur de l'élevage constitue le troisième produit pour les recettes d'exportation après l'or et le coton. Avec ce potentiel, la production nationale de lait cru local, toutes espèces confondues, est estimée à 500 millions de litres par an.

Cependant, cette production est loin de couvrir les besoins nationaux en lait. Il en résulte que notre pays dépense, chaque année, entre 10 et 15 milliards de FCFA pour l'importation du lait et des produits laitiers en vue de combler le déficit de la demande en lait.

La crise alimentaire mondiale qui touche particulièrement les produits laitiers dont les prix ont considérablement augmenté, offre l'opportunité à notre pays de promouvoir sa production locale de lait et d'amorcer le développement d'une industrie laitière nationale afin d'améliorer le niveau de consommation du lait par habitant, d'accroître les revenus des acteurs de la filière et de réduire les importations de lait et de produits laitiers.

La stratégie de valorisation du lait cru local a été élaborée à cet effet.

Le document de stratégie fait le point de la situation actuelle en ce qui concerne la production, la collecte, la transformation et la commercialisation du lait et des produits laitiers. Il fait ressortir les atouts et les contraintes de notre pays dans le domaine. La stratégie elle-même a pour objectifs de mettre en place une filière laitière capable d'assurer l'autosuffisance en lait et de renforcer la contribution de la filière lait dans la réduction de la pauvreté.

Elle est articulée autour de 5 composantes. Au titre des actions qui seront conduites il faut noter l'organisation des bassins laitiers - il est prévu 41 bassins laitiers sur l'ensemble du territoire, chaque bassin est une zone de production et de collecte de lait pour approvisionner un centre de consommation - l'appui à la production avec notamment la poursuite de l'amélioration du potentiel génétique des animaux et le renforcement des pratiques d'alimentation des animaux ; l'implantation d'unités de transformation laitières - celles-ci seront au nombre de 8 d'une capacité modulable de 2 000 à 10 000 litres par jour.

AU TITRE DU MINISTRE DE L'ARTISANAT ET DU TOURISME :

Le ministre de l'Artisanat et du Tourisme a rendu compte de la participation du Mali à la 11ème édition du Salon international de l'Artisanat de Ouagadougou, tenu du 31 octobre au 9 novembre 2008.

Cette 11ème édition a enregistré la participation de 165 artisans dont 98 femmes de notre pays, représentés dans 10 corps de métiers. Sur les 10 prix internationaux mis en compétition, les artisans maliens ont remporté 8 prix ; ce qui témoigne de la qualité de l'artisanat de notre pays.

Le Conseil des ministres a adressé ses chaleureuses félicitations aux récipiendaires. Il encourage les artisans à améliorer constamment la qualité de leurs produits pour être toujours plus compétitifs sur la scène internationale.